

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES**  
**DIRECTION GENERALE DES SERVICES COMMUNS**  
**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**  
**APPEL D'OFFRES (A PROCEDURES SIMPLIFIEES) N° 04/2024**

**« ACQUISITION DES CHAUSSURES »**

Le Ministère des affaires culturelles lance un appel d'offres (à procédures simplifiées) (réservé aux petites entreprises selon les termes de l'article 20 du décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014) pour l'acquisition des chaussures et ce comme suit :

- Article 1 : 54 Chaussures pour femmes.
- Article 2 : 172 Chaussures pour hommes.

Les offres administratives et techniques et financières doivent être **obligatoirement** envoyées à travers TUNEPS, à l'exception du cautionnement provisoire et l'extrait du registre national des entreprises qui doivent être envoyés - sous plis fermés et cachetés avec la mention «**ne pas ouvrir, appel d'offres (à procédures simplifiées) N°04/2024 relatif à l'acquisition des chaussures**», par poste recommandée ou par rapide-poste au ministère des affaires culturelles Rue 2 Mars1934 la Kasbah -Tunis-, ou déposés directement au Bureau d'Ordre Central du ministère en contre partie d'une décharge.

La date limite de réception de cautionnement et de l'extrait du registre national des entreprises est fixée au **08 mai 2024** à **10h00** du matin. Les participations à travers la procédure en ligne TUNEPS seront fermées automatiquement à la même date et heure.

Les soumissionnaires du seul fait de la présentation de leurs soumissions, sont liés par leurs offres pour une période de 120 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

Pour Le Ministre Chargé de Diriger  
Le Ministère des Affaires Culturelles  
et par Délégation  
Le Directeur des Affaires Administratives et Financières

**CLIM DARGACHI**